



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE  
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30 ET  
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire suppléant, Patrick Mathieu ;

Madame la conseillère Nicole Jacques ;

Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX
4. GREFFE
  - 4.1 DÉPÔT D'UNE ATTESTATION DE FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE
  - 4.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
  - 4.3 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2023
  - 4.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉTIF
  - 4.5 NOMINATION D'UN MEMBRE SIÉGEANT DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE
  - 4.6 DEMANDE D'AUTORISATION EN TERRITOIRE AGRICOLE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
  - 4.7 DEMANDE D'AUTORISATION EN TERRITOIRE AGRICOLE – MICHEL LAPOINTE
  - 4.8 ACQUISITION DU LOT 4 061 238 (200, 114<sup>E</sup> RUE)
5. URBANISME
  - 5.1 PROJET PILOTE – MÉGA DÔME ET CONTENEUR
  - 5.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – LAC FORTIN
6. TRÉSORERIE
  - 6.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
  - 6.2 DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DOSSIER 350-17-000159-197
  - 6.3 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE
  - 6.4 SUSPENSION DES TRANSFERTS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE BEAUCEVILLE
  - 6.5 REDDITION DE COMPTE PPA-ES
  - 6.6 REDDITION DE COMPTE PPA-CE
7. SPORTS ET LOISIRS
  - 7.1 ENTENTE AVEC NOTRE-DAME-DES-PINS
  - 7.2 FONDS CULTUREL 2023
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 CONTRAT POUR LA PELLE AMPHIBIE
  - 8.2 INSTALLATION D'UNE ESTACADE
  - 8.3 FERMETURE DE L'ÎLE RONDE
  - 8.4 CONTRAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RANG SAINT-JOSEPH
  - 8.5 CONTRAT AVEC PELOUSES DE BEAUCE
  - 8.6 AJUSTEMENT SALARIAL DES COLS BLEUS
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 9.1 ENTENTE POUR UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT
  - 9.2 ENTENTE AVEC CITAM
10. SÉCURITÉ ET INCENDIE
  - 10.1 FORMATION POUR LES POMPIERS
11. VARIA
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 12.1 SENTIER PÉDESTRE DAMÉ EN HIVER – MONSIEUR PAUL BERNARD
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**R-2022-12-7556** Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**R-2022-12-7557** Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des séances du 7 novembre 2022 et du 10 novembre 2022 soient adoptés tels que rédigés.

## 4. GREFFE

### 4.1. DÉPÔT D'UNE ATTESTATION DE FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Me Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil l'attestation de formation obligatoire en éthique et déontologie de monsieur Jérôme Pomerleau.

### 4.2. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Me Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes et mentionne que la déclaration de monsieur Jérôme Pomerleau a été déposée au cours de l'été, dans les délais requis en raison de sa date de proclamation d'élection :

- Patrick Mathieu, en date du 20 octobre 2022 ;
- David Veilleux, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;
- Kevin Pomerleau, en date du 7 novembre 2022 ;
- Vincent Roy, en date du 7 novembre 2022 ;
- Nicole Jacques, en date du 29 novembre 2022.

### 4.3. CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2023

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* demande à ce que le calendrier des séances régulières soit adopté par une résolution du conseil chaque année ;

**R-2022-12-7558** **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** le calendrier des séances ordinaires du conseil soit adopté comme suit :

16 janvier 2023	6 février 2023	6 mars 2023	3 avril 2023
1 <sup>er</sup> mai 2023	5 juin 2023	3 juillet 2023	14 août 2023
11 septembre 2023	2 octobre 2023	6 novembre 2023	4 décembre 2023

**QU'**un avis public soit donné de ce calendrier par la greffière, Me Sandra Bernard, ou par la greffière adjointe, madame Mélissa Rodrigue, sur le site internet de la Ville et sur le babillard de l'hôtel de Ville.

### 4.4. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉTIF

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Patrick Mathieu agit actuellement comme maire suppléant ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un maire suppléant au sens de la *Loi sur les cités et villes* et un maire supplétif au sens de la *Loi sur l'organisation territoriale*



*municipale ;*

**R-2022-12-7559** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité;

**DE** nommer monsieur Patrick Mathieu, au titre de maire suppléant et au titre de maire supplétif, pour la période des mois de janvier, février, mars et avril 2023.

#### **4.5. NOMINATION D'UN MEMBRE SIÉGEANT DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville est membre de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC doit avoir un représentant siégeant sur le conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation du Sud de la Chaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nom de la Ville de Beauceville a été pigé au sort comme étant la localité devant fournir un représentant le 25 juin 2020 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 et que ce tirage a été inscrit à la résolution 2020-24 de L'Office d'habitation du Sud de la Chaudière ;

**R-2022-12-7560** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Beauceville nomme madame Nicole Jacques au titre de représentant pour la MRC Beauce-Centre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

#### **4.6. DEMANDE D'AUTORISATION EN TERRITOIRE AGRICOLE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une demande d'autorisation par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la reconstruction du pont P-00753 sur la route du Président-Kennedy ;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

**R-2022-12-7561** IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville recommande et appuie cette demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

#### **4.7. DEMANDE D'AUTORISATION EN TERRITOIRE AGRICOLE – MICHEL LAPOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande d'autorisation de la part de Michel Lapointe afin de régulariser son dossier de propriété en bordure de la rivière des Plantes ;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

**R-2022-12-7562** IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville recommande et appuie cette demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

#### **4.8. ACQUISITION DU LOT 4 061 238 (200, 114E RUE)**

**CONSIDÉRANT** les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 200, 114e Rue sur le lot 4 061 238 depuis sa construction ;



**ATTENDU QUE** la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville avait déjà adopté la résolution 2021-03-6949 à ce sujet ;

**R-2022-12-7563** IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Beauceville abroge la résolution numéro 2021-03-6949 ;

**QUE** la Ville de Beauceville acquière le lot 4 061 238, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, pour la somme de un dollar (1,00 \$), à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

**QUE** la Ville de Beauceville mandate Me Anne Bolduc, notaire pour la préparation du contrat de vente ;

**QUE** monsieur le maire suppléant, Patrick Mathieu et la greffière, Me Sandra Bernard (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de vente ;

**QUE** les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de vente et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours ;

**QUE** cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

## 5. URBANISME

### 5.1. PROJET PILOTE – MÉGA DÔME ET CONTENEUR

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs entreprises ont signifié au Service de l'urbanisme et au Conseil certains problèmes d'entreposage dans le parc industriel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Méga Dôme et le conteneur maritime sont autorisés en zone industrielle dans beaucoup, sinon la plupart des municipalités au Québec, sous certaines conditions et en respect des normes établies ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire et qu'elles sont peu ou aucunement encadrées par nos règlements d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** nos règlements d'urbanisme en vigueur ne permettent pas d'implanter ce genre de structure dans la zone industrielle 307-I ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote proposé aux annexes 1 et 2 des présentes permettrait d'améliorer le service offert aux industries et commerces par la Ville en zone industrielle 307-I ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet pilote proposé est valide pour une durée de 6 mois avec possibilité de renouvellement, si requis ;

**R-2022-12-7564** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

**QU'**un projet pilote est adopté, en vertu des pouvoirs prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, selon l'annexe déposée avec les présentes, pour une période de six (6) mois à compter des présentes.



## 5.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – LAC FORTIN

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage du Lac Fortin est actuellement un usage de villégiature ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage du terrain étant la propriété de la Ville de Beauceville doit être protégé ;

**R-2022-12-7565** Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

De demander à la MRC Beauce-Centre de changer l'affectation du lot 4 697 503, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce pour qu'elle devienne une affectation de conservation.

## 6. TRÉSORERIE

### 6.1. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

**R-2022-12-7566** IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes daté du 2 décembre 2022 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

### 6.2. DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DOSSIER 350-17-000159-197

**CONSIDÉRANT** le dossier impliquant la Ville déposé à la Cour Supérieure sous le numéro 350-17-000159-197 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties en sont parvenues à une entente hors cour étant et devant demeurer strictement confidentielle ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente a été présentée en comité de travail aux élu sous le sceau de la confidentialité ;

**R-2022-12-7567** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

**QUE** madame Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière soit autorisée à signer l'entente hors cour tel que présentée et demeurant sous scellés.

### 6.3. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office a exécuté une demande budgétaire supplémentaire sommaire pour l'année 2022 et que ces sommes sont nécessaires pour le bon fonctionnement des finances de l'organisme ;

Montant additionnel demandé	Raison
2000,00 \$	Allocation du 1 <sup>er</sup> juillet pour la crise du logement (tous les secteurs)
17 600,00 \$	Budget pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier et 30 juin 2022 – Brigade Covid (tous les secteurs)

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande fait passer la contribution de la Ville de Beauceville de 6 785,00 \$ à 6 877,00 \$, soit une augmentation de 92,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière demande l'approbation de la Ville de Beauceville à cet égard ;

**R-2022-12-7568** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Beauceville accepte et approuve cette demande budgétaire révisée et déposée en date du 2 novembre 2022 à la Société d'habitation du Québec.



## 6.4. SUSPENSION DES TRANSFERTS DE FONDS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE BEAUCEVILLE

**CONSIDÉRANT QUE** des transferts de fonds avaient lieu en faveur de la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville avait déjà décidé, dans sa résolution numéro 2022-10-7520, en date du 3 octobre 2022, qu'elle cessait tout transfert de fonds relatifs à de nouvelles ententes (demandes) à la Corporation de développement industriel de Beauceville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes touchés font actuellement l'objet de vérifications légales;

**R-2022-12-7569**

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville de Beauceville suspende tous les transferts de fonds en faveur de la Corporation de développement industriel de Beauceville, quant à tout programme, qu'il soit entamé ou non auprès de la Ville de Beauceville et ce, jusqu'à nouvel ordre.

## 6.5 REDDITION DE COMPTE PPA-ES

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



**R-2022-12-7570** IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil de la Ville de Beauceville approuve les dépenses d'un montant de 61 658,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 6.6 REDDITION DE COMPTE PPA-CE

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**R-2022-12-7571** IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil de la Ville de Beauceville approuve les dépenses d'un montant de 61 658,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 7. SPORTS ET LOISIRS

### 7.1. ENTENTE AVEC NOTRE-DAME-DES-PINS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite signer une entente avec la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour l'entretien hivernal de l'emprise de la piste de ski de fond entre le territoire de Beauceville et le pont couvert situé à Notre-Dame-des-Pins, dont copie demeure annexée aux présentes ;

**CONSIDÉRANT le projet d'entente déposée à la Ville ;**

**R-2022-12-7572** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise monsieur François Langevin, directeur des loisirs, à signer l'entente tel que soumise.

### 7.2 FONDS CULTUREL 2023

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont disponibles au fonds culturel de la MRC Beauce-Centre pour l'année 2023 ;



**R-2022-12-7573** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QU'**une demande soit faite à la MRC Beauce-Centre pour qu'une somme de 3 000,00 \$ soit déposée au fonds culturel de la Ville de Beauceville pour l'année 2023.

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1. CONTRAT POUR LA PELLE AMPHIBIE

**CONSIDÉRANT** le projet de la Ville de Beauceville de procéder à des travaux d'affaiblissement du couvert de glace dans la rivière Chaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour but de minimiser les risques d'inondations dues à des débâcles de glace et de favoriser ainsi la protection du public et des biens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une soumission d'Eco technologies comme suit :

Description	Type	Quantité minimum	Prix	Sous-total (avant les taxes applicables)
Montant forfaitaire – mobilisation / Installation (aller-retour)	Forfaitaire	1	16 443,95 \$	16 443,95 \$
Taux horaire – Bris de glace, préventif	\$/heure	60	689,90 \$	41 394,00 \$
Taux horaire – heures standby, lorsqu'applicable	\$/heure	À déterminer	450,00 \$	À déterminer

**R-2022-12-7574** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**D'ACCORDER** le contrat pour la pelle amphibie a Eco technologies, pour les sommes indiquées au tableau ci-dessus.

D'autoriser monsieur Daniel Fortin à signer cette entente avec Eco technologies.

### 8.2. INSTALLATION D'UNE ESTACADE

**CONSIDÉRANT** le projet de la Ville de Beauceville d'installer, pour la période hivernale, des estacades dans la rivière Chaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour but de minimiser les risques d'inondations dues à des débâcles de glace et de favoriser ainsi la protection du public et des biens ;

**R-2022-12-7575** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**DE RATIFIER** l'installation faite par les travaux publics de l'estacade nord à un (1) seul endroit.

### 8.3. FERMETURE DE L'ÎLE RONDE

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité des citoyens de Beauceville et des installations est une priorité pour la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les glaces qui peuvent rapidement recouvrir l'île Ronde sont dangereuses pour les personnes et les équipements ;

**R-2022-12-7576** IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** l'île Ronde soit fermée pour la saison hivernale et que la passerelle demeure surélevée tout ce temps.

### 8.4. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RANG SAINT-JOSEPH



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu des soumissions pour réaliser une étude géotechnique dans le rang Saint-Joseph comme suit :

- Groupe ABS, au montant de 23 755,30 \$ plus les taxes applicables ;
- Géotex, au montant de 25 609,00 \$ plus les taxes applicables ;
- Englobe, au montant de 29 798,00 \$ plus les taxes applicables ;

**R-2022-12-7577** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le contrat d'étude géotechnique dans le rang Saint-Joseph soit octroyé à Groupe ABS, au montant de 23 755,00 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à signer ce contrat avec Groupe ABS ;

**QUE** les sommes requises soient prises à même le fonds réservé d'honoraires professionnels.

## 8.5. CONTRAT AVEC PELOUSES DE BEAUCE

**CONSIDÉRANT QUE** des prix ont été demandés et reçus pour l'entretien de certaines pelouses pour les saisons estivales 2023-2024-2025 comme suit :

Année	Pelouses de Beauce	Groupe Ferti
2023	34 373,34 \$	46 591,06 \$
2024	35 060,81 \$	46 591,06 \$
2025	35 762,00 \$	46 591,06 \$

**R-2022-12-7578** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le contrat d'entretien de pelouses soit octroyé à Pelouses de Beauce, pour un montant total de 105 196,15 \$, plus les taxes applicables, pour les saisons 2023, 2024 et 2025 ;

**QUE** monsieur Stéphane Poulin soit autorisé à signer ce contrat avec Pelouses de Beauce ;

**QUE** les sommes requises soient prises à même le budget d'opérations.

## 8.6. AJUSTEMENT SALARIAL DES COLS BLEUS

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions ont eu lieu afin de clarifier un point de la convention collective des cols bleus de la Ville ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines ;

**R-2022-12-7579** **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QU'**un ajustement salarial soit octroyé aux cols bleus pour un montant total de 6 287,12 \$, de même qu'un supplément de vacances global de deux (2) semaines soit accordé, au total.

## 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 9.1. ENTENTE POUR UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'entente intermunicipale pour un agent de développement a été soumise à la Ville de Beauceville ;

**R-2022-12-7580** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville de Beauceville autorise monsieur Serge Vallée, directeur général, à



signer l'entente intermunicipale relative au partage des services d'un agent de développement local et régional dont copie demeure annexée aux présentes.

## 9.2. ENTENTE AVEC CITAM

**CONSIDÉRANT QUE** Citam a soumis une offre de contrat pour les services de prise d'appel au montant de 54 200,00 \$, pour une durée d'un (1) an, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**R-2022-12-7581**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat de prise des appels à CITAM, pour une durée d'un (1) an, au prix de 54 200,00 \$, plus les taxes applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**QUE** cette somme soit payée à même le budget d'opérations ;

**QUE** monsieur Paul Morin, directeur des communications, soit autorisé à signer cette entente.

## 10. SÉCURITÉ ET INCENDIE

### 10.1. FORMATION POUR LES POMPIERS

**CONSIDÉRANT QUE** la formation continue des pompiers est importante ;

**CONSIDÉRANT QUE** les formations visées sont subventionnées par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du Ministère de la Sécurité publique pour les années 2023-2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Fortin a soumis un formulaire de description des besoins de formation dont copie demeure annexée aux présentes ;

**R-2022-12-7582**

**IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville appuie la demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour les années 2023-2024, dont un (1) pompier pourra recevoir la formation de pompier I.

## 11. VARIA

**Aucun sujet.**

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Paul Bernard – demande de citoyens - Sandra Bernard lit la lettre de monsieur Paul Bernard, présent.

- Patrick Mathieu explique que la piste appartient à la MRC. D'un point de vue légal, on doit le demander à la MRC. Aussi, la capacité de portance de la piste le permet-elle et avec quelle sorte de machinerie et technique. Il prévient aussi les citoyens de ne pas s'improviser déneigeurs. Patrick Mathieu explique aussi qu'il y a des coûts de reliés à cela, plus du temps que nos employés doivent prendre. David Veilleux explique que des citoyens ont demandé du ski de fond. Un citoyen indique qu'en milieu urbain, lorsqu'on traverse, les skis de fonds doivent être retirés à cause du sel. Patrick Mathieu dit qu'il va en parler avec Jacques Bussières.

Jean Bolduc : demande le salaire de l'agent de développement. Serge Vallée explique que environ 66 % de son salaire est payé par le gouvernement et les municipalités paient la différence.

Jean Bolduc : il demande le montant par année pour le contrat de pelouse. Kevin Pomerleau répond à monsieur Bolduc. Vincent Roy explique aussi que c'est les terrains reçus après la démolition qui doivent être tondus.

Jean Bolduc : une maison qui devait être vendue pour taxes, mais n'a pas été vendue. Un élu répond que la seule solution, ce serait de l'acquérir et de la démolir à nos frais.



Jean Bolduc demande ce qui se passe avec le motel Royal : Patrick Mathieu indique que les messages du ministère ont été divergents et que les propriétaires ont été informés des possibilités et que c'est à eux de décider ce qu'ils souhaitent faire.

Denis Mathieu : budget pour la piste cyclable aux Rapides-du-diable : Patrick parle du glissement : le MTQ et la MRC ne s'entendent pas, il y a un litige légal. Que la traverse devant se régler, le reste devrait aussi suivre. Il y a eu un changement au niveau du personnel. Avec les coûts sauvés, on pourrait réparer le glissement et envoyer la facture au MTQ. Quant à l'asphaltage, on voulait faire du gravelage, on n'avait pas l'autorisation de passer dans la piste avec la machinerie. Qu'il y a beaucoup d'intervenants.

Jean Bolduc : quant à la CDIB : les livres sont fermés. Patrick Mathieu explique qu'il était préférable de suspendre le programme tant que la lumière ne sera pas faite sur les aspects légaux et qu'on tiendra les gens informés en temps utile. Kevin Pomerleau explique que la Ville suspend les transferts à la CDIB. Patrick Mathieu confirme que tout est suspendu, industriel et autres.

Sylvio Morin (enbeauce.com) :

CDIB : Il demande pourquoi monsieur Jean Bolduc n'a pas été mis au courant. Patrick Mathieu indique que c'est en cours d'analyse et qu'on ne peut pas en dire plus.

Absence du maire : Il demande le délai de 90 jours pour le maire. Sandra Bernard explique le calcul du délai.

Jacques Légaré (télévision communautaire) :

Le maire n'a pas déposé de déclaration d'intérêt pécuniaire. Sandra Bernard confirme qu'elle n'en a pas reçu.

Méga Dôme : c'est quoi : Patrick Mathieu explique l'utilisation et l'absence de réglementation et de taxation. Vincent Roy explique que l'encadrement est important.

Conteneur, c'est quoi : un élu répond que c'est des conteneurs maritimes.

Un citoyen demande c'est où : Vincent Roy explique que c'est un règlement temporaire qui pourrait devenir permanent. Patrick Mathieu dit que comme c'est un projet pilote, c'est 6 mois.

Sylvio Morin :

Estacade est déjà faite ? Patrick Mathieu dit que ça a été fait dans la dernière semaine. Serge Vallée explique que des ententes avec la MRC sont en préparation. Qu'on intervient sur la *Loi sur la sécurité civile* en cas de danger imminent. On cherche une façon qui couvrira les années futures.

Île ronde est déjà fermée. Vincent Roy dit qu'on voulait l'approuver, même après coup par résolution.

Denis Mathieu : propreté dans le parc : Patrick Mathieu dit que Bois ouvré a fait quelque chose de bien, qu'ils pourraient être pris en exemple, mais que oui, la Ville en discute sérieusement.

Jean Bolduc : combien de terrain dans le parc disponible : Patrick Mathieu indique qu'on a trouvé le pépin pour la 183<sup>e</sup> Rue, que ça va libérer des terrains (entre AAB et le garage municipal). Il indique que c'est Dominique Lamarre qui s'occupe de ce dossier.

Jean Bolduc : rang Saint-Charles, terrain où le bois est coupé, sous la ligne d'Hydro, est-ce que ça peut être construit ? Patrick Mathieu dit qu'on regarde pour les vendre.

Alain Lachance : Piste cyclable damée : il a trouvé un équipement pour damer pleine largeur et donnera la documentation aux élus ou à la Ville.

Paul Bernard : peut-on mettre un chapiteau sur les terrains vacants au bord de la rivière. On peut mettre des tentes. Patrick Mathieu propose qu'il vienne nous montrer son projet.

Un citoyen demande ce qu'il advient pour l'ancien immeuble de Promutuel : Patrick



Mathieu dit qu'il ne le sait pas.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**R-2022-12-7583** Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

---

PATRICK MATHIEU, Maire suppléant

---

ME SANDRA BERNARD, greffière